

Service vétérinaire – Environnement  
10 Boulevard Gaston Doumergue  
BP 76315  
Cedex 2  
44036 Nantes

Nantes, le 11/06/2025

## ***Rapport de l'Inspection des installations classées***

Visite d'inspection du 05/06/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **SCEA LES COTEAUX**

L'Oiselière  
LA ROUXIERE  
44370 Loireauxence

Références : 2025-01887  
Code AIOT : 0054401496

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/06/2025 dans l'établissement SCEA LES COTEAUX implanté L'Oiselière LA ROUXIERE 44370 Loireauxence. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- SCEA LES COTEAUX
- L'Oiselière LA ROUXIERE 44370 Loireauxence
- Code AIOT : 0054401496
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

Elevage porcin naisseur - engraisseur soumis à autorisation

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

### **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection <sup>(1)</sup>	Proposition de délais
5	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Demande d'action corrective	3 mois
7	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Demande d'action corrective	3 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 30/09/2014	Sans objet
2	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
3	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
4	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11	Sans objet
6	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Sans objet
8	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17	Sans objet
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23	Sans objet
10	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37	Sans objet
11	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	Sans objet
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	Sans objet
13	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
14	Emissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Elevage très bien tenu.  
 Changement d'exploitant prévu en juillet 2025.

### 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 30/09/2014
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b>  Nature et Effectif
<b>Constats :</b>  3000 porcs charcutiers de plus de 30 kg 800 porcs post-sevrage entre 20 et 30 kg Effectifs conformes à l'arrêté. Changement d'exploitant prévu en juillet.
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>  Déclarer auprès de la préfecture le changement d'exploitant dès que possible : transmission du K-bis.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 2 : Intégrations paysagères

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b>  Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
<b>Constats :</b>  Site entouré de haie et d'arbres de haut jet.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 3 : Sécurité Incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
<b>Constats :</b>  Propreté des locaux satisfaisante. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs : contrat avec la société ECLA
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 4 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
<b>Constats :</b>  Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents conformes. Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Lutte contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b>  Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réserve d'eau : présence d'une réserve d'eau de plus de 120 m<sup>3</sup> à proximité des bâtiments ;</li><li>- Extincteurs adaptés aux risques ;</li><li>- Contrôle des extincteurs réalisé ;</li><li>- Affichage des consignes</li><li>- Vannes de barrage gaz conforme ;</li><li>- <b>Accès pour les véhicules du SDIS à la réserve d'eau : absence d'aménagement de la plateforme de</b></li></ul>

<b>retournement pour le SDIS (4m x 8 m minimum)</b>
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>  Procéder à l'aménagement de la plateforme de retournement au niveau de la réserve incendie.
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Demande d'action corrective
<b>Proposition de délais :</b> 3 mois

**N° 6 :** Dispositif de prévention des accidents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Registre des risques
<b>Constats :</b>  -Absence de registre des risques - Contrôle des installations électriques réalisé le 08/01/2025
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 7 :** Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
<b>Constats :</b>  - Hydrocarbure : cuve à fuel avec double paroi, bidons d'huile stockés sur palette avec rétention ; - <b>Produits de nettoyage désinfection</b> : une partie des bidons stockée sur rétention et <b>quelques bidons stockés sans rétention</b> ; - <b>Produits de traitement de l'eau</b> : une partie des bidons stockée sur rétention et <b>quelques bidons stockés sans rétention</b> ; - <b>Produits phytosanitaires</b> : bidons stockés dans un local fermé et ventilé, une partie des bidons stockée sur rétention et <b>quelques bidons stockés sur étagères sans rétention</b> .
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>  Stocker tous les bidons de produits dangereux pour l'environnement sur un dispositif de rétention.
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites

<b>Proposition de suites :</b> Demande d'action corrective
<b>Proposition de délais :</b> 3 mois

**N° 8 :** Prélèvements et consommation d'eau

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Gestion de l'eau
<b>Constats :</b>  Absence de fuite d'eau. Forage : présence de compteur d'eau volumétrique et de relevés mensuels.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 9 :** Collecte et stockage des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Stockage des effluents
<b>Constats :</b>  Stockage des effluents liquides conforme : préfosse sous les bâtiments + 1 fosse à lisier. Séparation des réseaux eaux pluviales et effluents satisfaisante.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 10 :** Plan d'épandage

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b>  Plan d'épandage
<b>Constats :</b>  Plan d'épandage : mise à jour prévue à la suite du changement d'exploitant et d'un projet d'agrandissement.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 11 : Application des programmes d'action nitrate**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Gestion des effluents et des épandages : période - stockage - plan de fumure et cahier d'enregistrement - couvertures végétales
<b>Constats :</b>  Présentation du plan de fumure et du cahier de fertilisation de 2024. Présentation de plusieurs analyses de sol et du lisier. Utilisation de l'outil FARMSTAR pour l'ajustement de la fertilisation.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 12 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b>  Gestion des déchets et des sous-produits animaux
<b>Constats :</b>  Zone d'équarissage conforme. Destination des déchets médicamenteux : contrat avec La Collecte Médicale Déchets autres (bidons, plastiques,...) : bon ADIVALOR Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 13 : Mise en œuvre des MTD**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b>  Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
<b>Constats :</b>  - Traitement air - odeurs - poussières (MTD 11, 12, 13, 27, 28) : lavage d'air à l'eau - Gestion de l'eau (MTD 5, 6, 7) : eaux de forage et de récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement et le lavage - Économie énergie (MTD 8) : éclairage LED

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 14 :** Emissions atmosphérique d'ammoniac

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b>  Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
<b>Constats :</b>  Déclaration GERP réalisée depuis 2021
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite